Image not found or type unknown

Meurtre à l'étranger. Quelles démarches à suivre?

Par **Larvor**, le **30/10/2011** à **00:21**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir quelques informations sur les démarches à suivre pour attaquer un hôtel à l'étranger.
En mars dernier, mes parents et ma sœur sont partis en vacances à l'île Margharita (Venezuela) dans un hôtel soit- disant sécurisé. La veille de leur départ, mon père a été tué par balle sous les yeux de ma soeur et de ma mère dans le bar de l'hôtel. L'assassin est une personne extérieure au complexe hôtelier qui a profité d'une faille de la sécurité. Le personnel de l'hôtel, présent au bar, lorsque l'assassin est arrivé s'est caché.
Est-il possible de poursuivre l'hôtel à partir de la France ? Quelles sont les démarches à suivre?
Je vous remercie d'avance pour vos retours.

Par **Domil**, le **30/10/2011** à **04:48**

Non, pas à partir de la France, c'est du civil.
Prenez contact avec le Consulat de France dont dépend le lieu du meurtre et éventuellement prenez un avocat là-bas.

[citation]Le personnel de l'hôtel, présent au bar, lorsque l'assassin est arrivé s'est caché.
[/citation] sauf s'il s'agissait du personnel de sécurité et armé, c'est normal

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés